



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge plurielle du syndrome douloureux régional complexe

Question écrite n° 44721

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'une prise en charge plurielle de l'algodystrophie ou algoneurodystrophie ou « syndrome douloureux régional complexe » (SDRC). Le SDRC se manifeste par une douleur chronique, aux symptômes très variés, située dans un région articulaire ou péri-articulaire. Il peut également engendrer des troubles moteurs, vasomoteurs et osseux. À ce jour, on ne connaît pas les causes de cette maladie mais elle apparaît souvent après une opération chirurgicale ou un choc particulier. Même si, en 2020, 242 structures de prise en charge de la douleur chronique (SDC) ont été labellisées par des ARS, le diagnostic met souvent du temps avant d'être posé, source d'une véritable détresse pour les patients. Il faut ajouter que même une fois le diagnostic posé la souffrance ne disparaît jamais complètement et devient un handicap quotidien. Pour les enfants, cette souffrance peut se concrétiser par des décrochages scolaires. Pour les adolescents de plus de 16 ans qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, on constate que nombre d'entre eux sont mis au banc du système éducatif avec peu de perspectives de scolarisation. Quant aux adultes, une fois leur congé médical - dû à l'hospitalisation ou au choc subi - terminé, ils sont contraints de retourner travailler alors même que le SDRC les en empêche. Si la prise en charge médicale du patient est bien sûr indispensable, le traitement de ce SDRC doit également passer par une reconnaissance de ce handicap au quotidien et par la nécessité pour ces patients de recevoir une aide adaptée à leur situation. Elle lui demande donc les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour, d'une part mieux accompagner les patients qui souffrent de cette maladie et pour d'autre part mener les recherches nécessaires pour trouver un traitement efficace pour soigner les SDRC.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44721

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1464

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)